

DIRECTION GENERALE

Adresse : 12 Bd Pochet Lagaye – Résidence des Confisiers
63000 CLERMONT-FERRAND

A COMPTER DU 20/08/2012

Téléphone : 04.73.41.31.73
Fax : 04.73.41.31.70
E-mail : dg.adsea63@orange.fr

Didier COMTE
Directeur Général

I – SIGNALETIQUE

- Adresse : Le Siège Social a été transféré depuis le 5 Octobre 2009 au 12 Bd. Pochet Lagaye à Clermont-Fd.
- Personnel du Siège:
 - . 1 Directeur Général,
 - . 1 Chef de Service Administratif et Financier,
 - . 1 Secrétaire de Direction,
 - . 2 Comptables à temps partiel,
 - . 1 Agent d'Entretien à temps partiel.

II – FONCTIONS GENERALES

II.1 – Politique générale et représentation

- La Direction Générale met en œuvre les décisions des instances Associatives.
- Pour ce faire, elle élabore et met en œuvre les stratégies nécessaires, internes et/ou externes, propres et/ou partenariales.
- Elle représente techniquement l'Association auprès des Pouvoirs Publics
- Elle prépare les dossiers nécessaires au fonctionnement associatif, notamment en matière d'analyse, de perspective et de développement.
- Elle assure la communication externe.
- Elle fait le lien avec les organisations chargées de la prévention ou de la protection de l'enfance, au plan local, départemental ou national.

II.2 – Fonction organisationnelle

- La Direction Générale fait le lien entre les Instances Associatives et les Services et Etablissements.
- Elle est l'intermédiaire habituel entre les Responsables de Services ou Etablissement et les Instances Associatives.
- Elle est chargée de la coordination générale et de l'harmonisation, interne et/ou externe.
- Elle assure la communication interne
- Elle a un rôle de réflexion et de recherche quand aux difficultés de la jeunesse et aux réponses à élaborer.

II.3 – Gestion générale et administrative

- La Direction Générale est chargée d'impulser et contrôler les dynamiques internes nécessaires au bon fonctionnement des Services ou Etablissement .
- Elle rédige le rapport d'activité de l'Association.
- Elle assure la direction des Services sans poste de Directeur propre.
- Elle contrôle l'organisation et le respect des dispositions de sécurité mis en place par les Responsables de Services ou Etablissement.
- Elle anime le Conseil de Direction regroupant l'ensemble des Cadres de l'Association.
- Elle contrôle la bonne exécution des obligations légales ou contractuelles des Services et Etablissement sur le plan administratif.
- Elle assure le suivi des dossiers d'habilitation et la réalisation des dossiers de création ; elle participe à l'élaboration des modification ou d'extension de services existants.

II.4 – Gestion du personnel et gestion financière

- La Direction Générale coordonne et harmonise la gestion du personnel à l'A.D.S.E.A., en particulier en matière de recrutement, de gestion de carrière, de formation, de sanctions éventuelles.
- Elle assume l'ensemble des obligations contractuelles entre employeurs et salariés, sur les plans administratifs, conventionnels et de droit.
- Elle veille au bon fonctionnement des instances représentatives, et en assure par délégation la présidence ; elle reçoit les Délégués du Personnel et assure les négociations avec les Représentants du Personnel. Elle prépare et coordonne les élections.
- Elle supervise et coordonne l'ensemble des tâches financières nécessaires au fonctionnement des Services et Etablissement.
- Elle assure directement et de façon centralisée la paye et les charges sociales, la gestion de trésorerie, les écritures de fin d'année.
- Elle participe à l'élaboration des prévisions budgétaires, des demandes de subventions, des comptes administratifs.

III – FONCTIONS ASSOCIATIVES

- La Direction Générale assure l'ensemble des tâches administratives liées au fonctionnement Associatif : courrier, convocations, procès-verbaux des réunions des différentes instances, registres légaux...
- Elle prépare les réunions des Instances Représentatives : Assemblées Générales., Conseils d'Administration, Bureaux.
- Elle prépare le travail de ces instances : élaboration de dossiers, recherches, coordination entre les Services et Etablissement et ces instances...
- Elle gère la comptabilité propre de l'Association et assure l'exécution des opérations financières ordonnancées par le Président ou le Trésorier pour le compte de l'Association proprement dite.
- Elle veille à l'entretien du patrimoine de l'Association.
- Elle met en œuvre les décisions associatives.

